



COMMISSION DU STATUT DES EDUCATEURS

Réunion électronique du 20 octobre 2020

Participant : Me DOMETZ-RIGAULT, MM. COQUEMA, WARIN, LEFEBVRE, VAN HYFTE

Les décisions de la Commission du Statut des Educateurs du DOF sont susceptibles d'Appel dans un délai de 7 jours auprès de la Commission Régionale d'Appel Juridique dans les conditions prévues à l'article 11 alinéa D du Règlement Particulier du District Oise de Football

Ordre du jour :

. Contrôle des déclarations d'Educateurs Responsables pour les équipes engagées en Seniors D1 Futsal

La Commission prend connaissance des différents courriers et décide :

A – Prise en compte de l'éducateur Responsable ayant le diplôme minimal requis (Module Futsal Initiation) :

Club	Educateur Déclaré	Diplôme
BEAUVAIS U COMMUNAUX	AUGER Grégory	Futsal Initiation
CREIL Futsal	CHAABAN Rida	Futsal Initiation
LAIGNEVILLE/NOGENT	BORGES André	Futsal Initiation
NOAILLES	ALOUASTI Atman	Futsal Entraînement
RESSONS	WARIN Kévin	Futsal Entraînement

B – Prise en compte des demandes de dérogation des Educateurs déclarés, mais insuffisamment formés et bénéficiant des mesures transitoires suivantes :

- Educateur déjà en place pour l'équipe Futsal D1 lors de la saison 2019-2020,
- Educateur d'une création d'équipe

Club	Educateur	Diplôme
CLERMONT United Futsal	EL HAMMI Jaouad	Aucun
PSM Futsal	MARTINEZ GOMEZ Josias	Mod. U11 et U15
VERNEUIL	MAURER Rémi	Aucun

La Commission accorde la dérogation à ces responsables désignés pour la saison 2020-2021 et rappelle à ces responsables d'équipe l'obligation de se former cette saison au Module Futsal Initiation, le coût de la formation étant pris en charge par le District Oise de Football uniquement pour les équipes lors

de la 1ère saison de leur présence en D1 Futsal (Clermont United Futsal, PSM Futsal). Cette prise en charge s'effectuant par une opération de crédit effectuée sur le compte club par le DOF.

La non-inscription, l'absence à ce module entrainerait en fin de saison la perte de dérogation pour le club concerné ainsi que l'interdiction pour le responsable désigné à être déclaré responsable d'une équipe Seniors D1Futsal tant qu'il n'aura pas obtenu le Module Futsal Initiation.

Club	Educateur	Diplôme
THOUROTTE	BEC Ludovic	Aucun

La Commission ne peut accorder la dérogation à ce responsable car une dérogation à déjà été donné la saison dernière à Mr ZINETTI Nicolas pour cette équipe. Ce club a 30 jours au plus tard après le premier match officiel pour ce mettre en conformité, soit au plus tard pour le 7 Novembre 2020 . A noter que Mr BEC Ludovic est inscrit au Module Futsal Initiation qui aura lieu les 26 et 27 Octobre prochain et que s'il participe effectivement à ce module il pourra valider sa qualité d'éducateur responsable pour Thourotte

C – Prise en compte des équipes n'ayant pas encore déclaré l'éducateur responsable :

La Commission rappelle aux clubs ci-dessous que l'éducateur responsable de leur équipe D1Futsal doit être déclaré dans les 30 jours au plus tard après le premier match officiel du DOF de la saison (Championnat ou Coupe). La première journée étant le 7 octobre 2020 ces clubs ont jusqu'au 7 Novembre inclus pour déclarer son éducateur responsable au risque d'écoper d'un point de pénalité par rencontre en situation d'infraction.

Clubs n'ayant pas encore déclaré leur éducateur Responsable
COMPIEGNE Futsal
VERNEUIL 2

Le Secrétaire de séance,

Pascal LEFEBVRE